

50 000 solutions PH : déclinaison en Auvergne- Rhône-Alpes

Communication aux partenaires

Références :

- Annonce du Président république lors **CNH du 26 avril 2023** : un plan massif de création de solutions à horizon 2030, avec la volonté de réduire les inégalités territoriales et d'amplifier la transformation d'offre engagée depuis 2017 (instruction du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre)
- **Projet d'instruction** relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023
- **Au niveau national, 1,5 milliard € d'autorisation d'engagement notifiée aux ARS, de façon pluriannuelle 2024-2030, cadencée par délégation annuelle de crédits sous couvert des Lois de financement de la sécurité sociale.**

Principes directeurs du cadre national

- Une visibilité pluriannuelle 2024 - 2030
- Un objectif de rattrapage d'équipement des territoires moins bien dotés
- Création de nouvelles solutions modulaires : dispositifs, plateformes...et poursuite des transformations d'offres engagées
- Intégration des stratégies et plans nationaux : autisme, polyhandicap, handicap psychique, aidants, prévention des départs en Belgique, école inclusive, ASE handicap
- Une programmation à co-construire (Départements, Education nationale)
- Consultation régionale requise : CRSA/Fédérations/usagers
- Un calendrier resserré pour la remontée de la programmation : **30 mai 2024**

Principes directeurs du cadre national

- **Logique de parcours** : appui sur la demande (autodétermination) et les besoins exprimés (logique SERAFIN),
- **Diversification des réponses** : milieu ordinaire, hébergement temporaire, accueil séquentiel, répit...
- **Promotion du fonctionnement en dispositif intégré, des plateformes de services intégrés et coordonnés**
- **Solutions tournées vers le milieu ordinaire,**
 - **en appui de l'école inclusive** : externalisation des unités d'enseignement, SESSAD renforcés, IME hors les murs...,
 - **habitat et emploi en milieu ordinaire** : petites unités de vie ouvertes sur l'extérieur, au centre ville, emploi accompagné,...
- **Avec la possibilité de créer aussi des places en établissement**

Publics prioritaires

- Publics sans solution à ce jour, situations complexes
- Publics relevant du handicap et de l'ASE
- Jeunes adultes relevant de l'amendement Creton
- Personnes Handicapées Vieillissantes
- Appui à la scolarisation
- Troubles du neuro-développement dont l'autisme, Polyhandicap, handicap psychique
- Aidants

Les enveloppes régionales

Répartition par la CNSA entre régions sur la base des taux d'équipement et des projections démographiques

	Socle	Montant précoce	Montant école	Total
Auvergne-Rhône-Alpes (millions €)	70,5	13,1	50,4	134,1
Total France (millions €)	985	110	400	1 495

- Le socle = **60% adultes et 40% enfants**, dont mesures **ASE handicap**
- Montant précoce = en vue de la mise en place du **service de repérage, diagnostic et intervention précoce** (CAMSP, PCO, interventions précoces)
- Montant école = **appui du médico-social aux établissements scolaires** : future instruction spécifique, programmation à faire avec les rectorats

Modalités de mise en œuvre en région

- Au niveau territorial, dans un cadre concerté ARS-CD-Rectorats, il convient d'établir un diagnostic territorial des besoins priorités, avec une proposition des offres à créer, et un cadencement pluriannuel- **sur tous les territoires ARA : pour le 28 février 2024**
- Consolidation régionale requise **pour le 30/05** pour respecter les enveloppes régionales notifiées et les objectifs de rattrapage d'équipements et de transformation d'offre –
- Tout au long du processus, organisation des concertations avec les co-financeurs et des consultations avec les représentants d'usagers, des fédérations et de la CRSA

Livrables attendus :

- un ajustement de la feuille de route territoriale du SRS
- une estimation des besoins en termes de nouvelles solutions
- Au niveau régional, une programmation pluriannuelle des crédits par territoire et par dispositif est attendue pour **le 31 mai 2024**

Frise chronologique

